

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 27 FEVRIER 2013 A 19 h 30

L'an deux mil treize, le vingt sept février, à dix neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy-lès-Meaux, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard CHOMONT, maire.

Étaient présents :

M. Gérard CHOMONT, maire, M. Francis BAUDIS, Mme Brigitte LAVAL, M. Guy PIPET, Mme Jeannine FOUILLET, M. Yann RICHELET, Mme Gisèle DEVIE, M. Pierre MUNDEN, Mme Joëlle BORDINAT, adjoints, M. Luc AIREAULT, Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT, M. Lionel TEXIER, M. Alain POUPLET, M. Cléophas GINAMAU, M. Boudjema HAMELAT, M. Philippe CUNIN, M. Gilles GILLIS, M. Jacques NEDELLEC, conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Danièle ROUX à M. Philippe CUNIN

Étaient absents : Mme Murielle PIRAUX, M. Serge JEAN-LOUIS, M. Barnabé KASSAI, Melle Jennifer ORAIN, M. Sébastian VILLANUEVA, M. Robert ARNOULD, M. Jacques MOLITOR.

Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 31.

Informations générales

☞ Lors du conseil d'école Jacques Tati, la FCPE a remercié la commune pour la qualité du déneigement pendant les intempéries.

☞ Projet de construction d'un immeuble rue Henri Barbusse : la commune a passé un PUP avec le constructeur Celui-ci rencontre des difficultés financières pour conclure son projet suite au nombre très important de constructions d'immeubles sur Meaux. Il demande une révision à la baisse du PUP. La commune a demandé conseil à M. Pons et à la DDT et attend leur réponse.

☞ Grève des enseignants très suivie le 12 février dernier puisque toutes les écoles étaient fermées. Aucun Service Minimum d'Accueil n'a été mis en place.

☞ Prochainement, installation d'une jardinière en béton devant la brasserie afin de la protéger.

☞ Changement d'opérateur Internet, SFR remplace Orange pour un coût moins élevé.

☞ Travaux de la tour des Carmes : ouverture du chantier le 27 février, fin des travaux avril 2013, actuellement montage de l'échafaudage qui a pris une journée de retard en raison des intempéries.

.../...

↳ Achat d'un Master Benne en remplacement du LT 40 Volkswagen pour les espaces verts.

↳ P.L.U. : 8 entreprises ont remis une offre, les critères de consultation étaient : la valeur technique, les compétences, les moyens humains, le délai de réalisation (24 mois), le prix. La fourchette des offres était entre 24 431,89 € et 53 664,42 € TTC et la subvention de 17 500 € TTC. C'est la société Environnement Conseil, groupe Auddicé, basée à Châlons-en-Champagne, qui a été retenue pour 31 610,28 € HT. Une offre anormalement basse n'a pas été retenue, bien qu'elle soit classée 2^{ème}.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2013.

Aucune remarque

1 – Déploiement du très haut débit : signature d'une convention avec Orange

M. Baudis explique que le très haut débit doit permettre, avec des débits de 100MO/sec voire plus, de mettre en œuvre des services nouveaux pour la population, les entreprises, les administrations. Chaque commune de la CAPM est invitée à signer, avec France Télécom Orange, une convention communale de déploiement qui précise les attentes et les engagements de chacun. Ce déploiement commencera sur la commune en 2015 pour se terminer en 2019. M. Baudis demande au conseil d'approuver ce projet et d'autoriser M. le Maire à signer la convention communale et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Paiement des factures d'investissement – répartition

Dans l'attente du vote du budget, la commune a, par délibération du conseil municipal du 17/12/2012, décidé d'engager, de liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente. Sur demande de la sous-préfecture, M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour préciser la répartition entre les différents chapitres d'investissement concernés et propose d'ouvrir les crédits suivants :

- chapitre 20 : 375 €
- chapitre 21 : 115 273,60 €
- chapitre 23 : 160 083,99 €

La délibération est passée au vote :

Pour : 16

Absentions 3 : MM Cunin – Gillis – Mme Roux

3 – Création d'une régie de recettes pour la délivrance de copies de documents administratifs

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 7-076-06/2012, en effet le décret n° 62-1587 a été abrogé et remplacé par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Un projet a été soumis à l'approbation du Trésorier Municipal qui a émis un avis conforme le 14 février 2013. M. le Maire demande donc au conseil de se prononcer à nouveau sur la création d'une régie de recettes pour la délivrance de copies de documents administratifs.

La délibération est passée au vote :

Pour : 16

Abstentions 3 : MM Cunin – Nédellec – Mme Roux

4 – Mise en place d'une sectorisation pour la rentrée scolaire 2013/2014

A la rentrée scolaire 2013/2014, le restaurant de l'école du Blamont sera mis en place et la navette scolaire supprimée. C'est pourquoi Mme Devie propose que le groupe scolaire Jean Rostand soit scindé en deux écoles : une au Blamont, l'autre aux Vignes. Chacune d'elle accueillera les enfants du CP au CM2. Un accueil périscolaire sera mis en place le matin et le soir sur les deux sites ainsi qu'une étude. En juin 2012, une première information avait été faite aux parents et M. le Maire a tenu compte de leur demande puisque les enfants de Chaillouët seront rattachés à l'école Jean Rostand.

M. Nédellec fait remarquer que cela va forcément impliquer des classes à double, voire triple niveaux dans chaque école. Il demande également les effectifs dans chaque école. Réponse : environ 100 élèves au Blamont et 230 à Rostand.

La délibération est passée au vote.

Pour : 15

Abstentions 3 : MM Cunin – Gillis et Mme Roux

Contre 1 : M. Nédellec

5 – Réforme des rythmes scolaires

Mme Devie rappelle que le Ministre de l'Education Nationale souhaite mettre en place une nouvelle organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée soit 9 journées et demie d'école pour les enfants de primaire et de maternelle. Sur le principe cette réforme irait dans le bon sens si elle allégeait le temps de présence des enfants au sein des écoles. Dans un premier temps, les enfants devaient rester au sein des établissements jusqu'à 16 h 30. Les cours se terminant à 15 h 45, la municipalité avait à mettre en place, pendant ces 45 mn, des activités culturelles, ludiques, éducatives et sportives. Elle a donc procédé à une étude financière pour connaître l'impact de ce projet sur le budget municipal en se rapprochant de la FOCEL, prestataire de service. Le coût se situe entre 125 417 € et 132 716 €, soit 241 € à 255 € par enfant pour une année scolaire, le ministre proposant une aide de 50 €/enfant uniquement pour l'année 2013. Depuis les choses évoluent. A ce jour, les 45 mn ne seraient plus obligatoires et pourraient être considérées comme du temps périscolaire permettant à la commune de demander une participation financière aux parents.

En 2013, la commune va rénover les trois classes de l'école du Blamont, construire un restaurant scolaire, remettre les toilettes aux normes, installer Internet dans toutes les classes et mettre en place une nouvelle sectorisation. Ce sera donc une rentrée bien chargée et M. le Maire tient à préserver la qualité de vie des enfants dans les écoles, c'est pourquoi il propose de reporter cette réforme à la rentrée 2014. Lundi 25 février, le conseil d'école Jacques-Tati a voté à l'unanimité le report pour 2014.

Cette année supplémentaire de réflexion permettra de travailler lors de réunions de concertation avec tous les partenaires. En effet il faudra redéfinir la journée d'école : allongement de la pause méridienne ou pas, école le mercredi ou le samedi matin, sortie de classe avancée ou rentrée retardée. Lors d'une commission scolaire, les représentants des parents d'élèves semblaient favorables à ce report. M. le Maire ajoute qu'en réunion CAPM, 100 % des communes présentes étaient pour un report en 2014.

M. Cunin précise que, présent à la commission scolaire, il avait plutôt eu le sentiment que les parents d'élèves avaient pris acte de la décision sans se prononcer et qu'ils étaient demandeurs de réunions supplémentaires, que la directrice de l'école Rostand était favorable au report, mais que le directeur de l'école Tati n'était pas opposé à ce qu'elle démarre en 2013, ce qui surprend Mme Devie puisque le conseil d'école s'est prononcé à l'unanimité pour un report en 2014.

M. Nédellec demande à avoir le détail du calcul du coût de cette réforme. M. le Maire lui répond que la fourchette correspond à celle annoncée dans les communes avoisinantes.

La délibération est passée au vote

Pour : 16

Abstentions 3 : MM Cunin – Gillis – Mme Roux

6 – Demande acompte sur subvention ACSL

Le président de l'ACSL sollicite l'octroi d'un acompte de 4 000 € à valoir sur le montant global de la subvention 2013 afin de permettre à l'association de fonctionner au cours du 1^{er} trimestre 2013. M. Pipet demande donc au conseil de se prononcer sur le versement de cet acompte qui sera imputé au chapitre 65, article 6574 fonction 0 du budget 2013.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Pipet en profite pour interpeler M. Nédellec, trésorier de la section ACSL tir à l'arc et lui demander si l'assemblée générale de la section a bien eu lieu le 23 février 2013 puisque ni lui, adjoint au sport ni le président d'ACSL n'ont été conviés comme le prévoient les statuts. Il précise que le président du tir à l'arc ne répond jamais aux mails, ne vient jamais à l'assemblée générale d'ACSL. M. le Maire précise que dans ces conditions la section n'obtiendra aucune subvention de la commune. M. Nédellec rétorque que la section ne fait aucune demande auprès d'ACSL dans ce sens depuis deux ans et présente ses excuses, au nom du président, pour ne pas avoir invité M. Pipet.

7 – Vente de parcelles communales à M. Ledoux

M. Ledoux souhaite acquérir des parcelles appartenant à la commune cadastrées : AC 229 pour 12 m² AC 230 pour 17 m² – AC 535 pour 54 m² soit une superficie totale de 83 m². Ces parcelles lui permettront d'ouvrir un accès pour atteindre son terrain et l'entretenir. M. Baudis demande que le conseil autorise M. le Maire à vendre ces parcelles, les frais restant à la charge de l'acquéreur, et à effectuer les démarches administratives nécessaires à cette vente.

Après avoir répondu aux questions posées par M. Cunin sur la couleur du terrain sur le plan et sur l'accès, la délibération est passée au vote.

Pour : 15

Contre 2 : M. Cunin – Mme Roux

Abstentions 2 : MM Gillis et Nédellec

8 – Vente maison + garage + terrains communaux

M. Baudis informe le conseil que la maison sise 18 rue Jean Jaurès, cadastrée AB 166 d'une superficie de 755 m², le garage cadastré AB 165 d'une superficie de 63 m² et les terrains cadastrés : AB 229 d'une superficie de 46 m², AB 225 d'une superficie de 1 036 m², AB 162 d'une superficie de 136 m² AB 157 d'une superficie de 268 m², AB 156 d'une superficie de 912 m², AB 153 d'une superficie de 311 m², AB 558 d'une superficie de 442 m², appartenant à la commune ne sont plus occupés depuis plusieurs mois. Il y a donc lieu de se prononcer sur la vente éventuelle de ces biens en tenant compte du peu d'intérêt qu'ils présentent pour la commune tant en terme de rapport que de projet. De plus les projets d'investissement que la commune envisage de réaliser en 2013 nécessitent de lever des fonds qui justifient la vente de ces biens pour lesquels la commune ne peut assumer les coûts de mise en conformité. Il demande donc que M. le Maire soit autorisé à vendre la maison, le garage et les terrains énumérés ci-dessus, à effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en vente sachant que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

M. Cunin demande à qui est vendu le foncier. Réponse pour l'instant à personne, mais la commune a des propositions. M. Nédellec aimerait qu'on lui en dise plus sur ces projets qui nécessitent d'importants fonds. Réponse : des travaux de voiries rue Roger-Salengro, aménagement de la place de l'église et de la rue Jean-Jaurès mais pour l'instant rien n'est arrêté, l'intérêt de vendre à un acheteur privé est qu'on peut instaurer un P.U.P. Quoi qu'il en soit le projet, lorsqu'il sera concrétisé, sera soumis au conseil et aux habitants du quartier.

M. Cunin demande quelle est la valeur des terrains. M. le Maire lui répond qu'il ne la connaît pas mais que la maison et le garage avaient été estimés, en 2009/2010 à environ 425 000 € par les Domaines.

La délibération est passée au vote

Pour : 15

Contre 4 : MM Cunin – Gillis- Nédellec et Mme Roux

9 – D.O.B. commune

Départ de M. Munden à 20 h 40.

Mme Bordinat rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. C'est la première étape du cycle budgétaire. Le DOB doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur le contexte économique national et l'évolution de la situation financière de la collectivité, de discuter les priorités budgétaires qui seront inscrites dans le budget et de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune. Elle précise que le DOB n'a pas de caractère décisionnel et qu'il ne donne pas lieu à vote. Il est néanmoins matérialisé par une délibération. D'ici le vote du budget, un certain nombre d'éléments chiffrés auront évolué en fonction des derniers arbitrages en dépenses et des notifications de recettes à recevoir

1. Contexte général : situation économique et financière

1.1. – Produit Intérieur Brut

En France, l'activité économique était à l'arrêt aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2012. Sur le reste de l'année, le faible niveau des perspectives d'activité contraignait la croissance française à la stagnation. On observerait en 2013 une reprise modeste à hauteur de + 0,4 %. Les prévisions se situeraient toutefois dans une fourchette assez large de – 0,3 % à + 1,3 %

1.2. – Inflation

En 2013, l'inflation s'établirait à + 1,7 % du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.

1.3. – Consommation privée

La consommation des ménages français progresserait faiblement après une phase de stagnation sous l'effet d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat.

1.4. Taux d'intérêt

En Europe, les plupart des indicateurs économiques sont orientés à la baisse et indiquent une récession de la zone euro en 2012 suivi d'une très faible reprise en 2013. La BCE a abaissé son taux directeur au plus bas historique et les taux interbancaires devraient rester faibles en 2013.

1.5. – La Loi de Finances pour 2013

Le projet de loi de finances 2013 repose sur un effort budgétaire total de 30 milliards d'euros qui sera partagé entre la recherche de recettes supplémentaires et la mise en œuvre d'économies en dépenses.

- Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) : la dotation de base par habitant et la dotation « superficie » restent gelées. Le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes sera une nouvelle fois écrêté.
- Augmentation des dotations de péréquation (DSCUS et DSR). Le projet de loi de finances 2013 prévoit que la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (DSUCS) augmente de 120 millions d'euros (soit + 8,8 % par rapport à 2012), et que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) croisse de 78 millions d'euros (soit + 8,8 %). Ces augmentations sont deux fois supérieures à celles prévues en LFI pour 2012.
- Renforcement de la péréquation via la DSR cible : le PLF pour 2013 prévoit d'introduire un critère de charges pour déterminer l'éligibilité d'une commune à la troisième fraction de la DSR, la DSR Cible.
- Evolution de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : le PLF pour 2013 prévoit qu'à compter de 2012, le montant de la DNP est au moins égal à celui mis en répartition l'année précédente. Le CFL pourra majorer son montant dans les mêmes conditions que pour la DSUCS et la DSR.
- Mise en place d'ajustement sur le mode de calcul de la DSUCS : l'article 67 du PLF prévoit que lorsqu'une commune cesse d'être éligible à la DSUCS, en raison de la baisse de sa population sous le seuil de 5 000 habitants, elle reçoive, à titre de garantie pendant 3 ans, une attribution égale à 90 %, 75 % et 50 % du montant perçu l'année précédant la perte de son éligibilité.

2 – Tendances budgétaires et grandes orientations.

La volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement a été affirmée dès l'exercice 2009 avec un premier plan portant sur la limitation des dépenses de fonctionnement des services. Dans la continuité, l'objectif 2013 sera de poursuivre ces efforts pour dégager une épargne de gestion suffisante afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et d'autofinancer, en partie, les programmes d'investissement.

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :

Stabilité de la fiscalité : 2013 sera une nouvelle année sans augmentation des taux de la fiscalité. Le produit de l'année 2013, de l'ordre de 2 370 000 €, sera revalorisé au budget 2013.

Concours de l'Etat : la DGF 2013 n'étant pas encore parue, le produit de 2012 a été reconduit à savoir 796 476 €

Attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM), également reconduite pour 104 371 €.

Péréquation : reprise des montants de 2012 soit 67 761 € pour la DSR et 130 262 € pour la DNP.

Droits de mutation : reprise des montants de 2012 soit 150 000 €

Autres recettes : produits de régie scolaire estimés à 270 000 €, les autres produits de gestion courante estimés à 29 616 €, les atténuations de charges estimées à 30 000 €, les recettes exceptionnelles évaluées à 113 000 €.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2013 pourrait être d'environ 4 415 920 €.

Dépenses de fonctionnement

Charges générales : ces dépenses comprennent l'ensemble des achats de fournitures et prestations de service nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité et de ses services. L'estimation de la dépense est de l'ordre de 4 243 744,03 €.

Dépenses de personnel : l'estimation des dépenses est de l'ordre de 1 950 770 € contre 1 963 237 € en 2012. La commune a procédé à des stagiairisations et titularisations d'agents de surveillance de la restauration, du ménage ainsi qu'à une réorganisation des services.

Subventions : l'estimation des subventions pour 2013 s'élève à 270 560 € contre 288 430 € en 2012. Une augmentation de la subvention du CCAS, permettra d'améliorer les services répondant aux attentes de nos concitoyens.

Charges financières : les intérêts de la dette représentent annuellement environ 2,59 % du budget de fonctionnement soit une prévision pour 2013 de 102 016,91 €.

Autres dépenses de fonctionnement : ce poste inclut les prévisions pour le règlement des intérêts moratoires, pénalités, des titres annulés sur l'exercice, le montant est estimé à 12 050 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élèverait à environ à 4 246 744,03 € pour 2013, soit une baisse par rapport à l'exercice précédent. En s'appuyant sur une gestion maîtrisée de ses dépenses, tout en maintenant la fiscalité, la commune est parvenue à atteindre un autofinancement disponible de l'ordre de 155 077,12 €, favorisant ainsi le financement du programme d'investissement.

Investissement :

Recettes d'investissement :

Ces recettes comprennent l'autofinancement prévisionnel estimé à 1 038 127,17 € ainsi que :

Dotations et subventions : la principale dotation d'investissement est le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimé en 2013 à 40 000 € contre 85 000 € en 2012, ainsi que la Taxe Locale d'Équipement (TLE) pour un montant de 46 786 € contre 38 218 € en 2012.

Autres recettes d'investissement : elles comprennent principalement le produit des cessions des éléments d'actif pour un montant estimé à 53 174,79. €

Dépenses d'investissement

En 2013, la commune entend engager différentes opérations d'importance, destinées à modifier le territoire de notre commune : travaux de voirie pour 114 500 €, restaurant scolaire du Blamont pour 510 000 €, complexe polyvalent pour 225 000 €, réseaux, électrification, etc pour 151 000 € et le Plan Local d'Urbanisme pour 38 200 €.

Dette

Au 1^{er} janvier 2013, la dette est répartie de la manière suivante 88,89 % à taux fixe ; 11,11 % à taux révisable. L'encours de la dette est de 2 650 555,38 €. L'amortissement à rembourser pour 2013 est de l'ordre de 258 311,55€

Au total, la section d'investissement pourrait atteindre un total de 1 901 017,23 €.

3 - Objectifs du budget

Avec tous les efforts accomplis en matière de maîtrise des dépenses publiques, la commune a globalement réalisé les recettes de fonctionnement à hauteur des prévisions.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Les efforts engagés en termes d'économies de fonctionnement seront impérativement poursuivis pour atteindre les objectifs. La commune essaie «d'épargner» au maximum afin de moins peser sur le contribuable. Cette volonté permet le maintien et la stabilité des taux de fiscalité, malgré le faible dynamisme des ressources de la collectivité et la poursuite d'un programme d'investissement orienté vers le service à la population.

Programmation des investissements

Ce programme d'investissement continue à marquer la volonté de replacer Crégy, au centre des préoccupations de l'action municipale.

Projets «récurrents»

Ces projets de dépenses correspondent notamment à l'amélioration des bâtiments communaux, aux réseaux divers, aux acquisitions de mobilier et matériels...

Projets en phase d'études

Projets en cours de réflexion : insonorisation de la Salle Signoret Montand

Projets à engager

Le projet de Contrat Triennal de Voirie a été déposé, il est toujours en cours d'instruction

Conclusion

La crise financière s'installe, mais la municipalité ne baissera pas les bras et continuera à avancer pour que la commune reste agréable à vivre pour ses habitants.

Pas de questions, le Conseil Municipal prend acte du D.O.B. de la commune.

10 – D.O.B eau potable

M. Baudis présente le D.O.B. de l'eau potable.

1 – Contexte global :

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire. La qualité de l'eau est vérifiée au moyen d'autocontrôles réalisés soit par les collectivités, soit par la société délégataire. La distribution en eau potable est une compétence communale régie par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

2 – Tendances budgétaires et grandes orientations

De nouvelles constructions sur la commune engendrent la création de nouveaux réseaux afin de les alimenter en eau potable. Des canalisations doivent également être remplacées. La gestion du service de l'eau potable de la commune est déléguée à la Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage prolongé par un avenant au 1^{er} janvier 2013

Section d'exploitation

Recettes d'exploitation

En 2013, les recettes provenant des taxes et redevances pour un montant prévisionnel de 48 000 € permettent de couvrir le déficit de l'exercice antérieur.

Dépenses d'exploitation

Des dépenses non prévues, liées au renouvellement de la délégation du service public eau potable, ont été effectuées en 2012 telles que les annonces pour 1 891,12 € et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 6 817,20 €. Les prévisions, en 2013, incluent, outre la dotation aux amortissements pour 471,17 €, les annonces pour 2 000 €, les frais d'avocat pour 8 000 € et l'indemnité à verser à la Nantaise des Eaux pour 1 200 €. Le résultat excédentaire de l'année 2012 ne permettra pas de couvrir la totalité des dépenses d'investissement. Il sera donc nécessaire d'effectuer un virement à hauteur de 34 860,51 €.

Section d'investissement

Recettes d'investissement

En 2013, les recettes d'investissement regroupent les amortissements pour 471,17 € et l'excédent antérieur pour 15 367,64 € ainsi que le virement de la section d'exploitation de 34 860,51 € pour couvrir les dépenses de cette section.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement liées essentiellement aux travaux de raccordement aux réseaux en eau potable sont estimées à 50 699,32 € dont 50 000 € pour le remplacement des canalisations.

3 - Objectifs du budget

Evolution des dépenses d'exploitation

Le contrat d'affermage, signé avec la Nantaise des Eaux a été prolongé par un avenant au 1^{er} janvier 2013.

Programmation des investissements

Les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable représentant les dépenses prévues pour l'année 2013.

Conclusion

Compte tenu du réalisé de l'année antérieure et malgré la prévision d'une diminution des dépenses d'investissement, les recettes de cette section ne permettent pas de couvrir les dépenses, d'où la nécessité de recouvrir à un virement de la section d'exploitation.

Pas de questions, le Conseil Municipal prend acte du D.O.B. de l'eau.

11 – D.O.B. 2012 assainissement

M. Baudis présente le D.O.B assainissement.

1 – Contexte global

L'assainissement vise à assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées en minimisant les risques pour la santé et l'environnement. La collecte des déchets et leur élimination contribue à maintenir un environnement salubre. En effet, le traitement des eaux usées doit prévenir les risques sanitaires et environnementaux.

2 – Tendances budgétaires et grandes orientations

Les nouvelles constructions, en zone non alimentée, nécessitent la création ou le prolongement du réseau d'assainissement. Le service assainissement est délégué à Véolia par un contrat d'affermage renouvelé le 1^{er} janvier 2013.

Section d'Exploitation

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation regroupent la redevance d'assainissement évaluée à 140 258,20 €, la quote-part des subventions d'investissement pour 1 677,06 € ainsi que l'excédent antérieur qui s'élève à 146 974,65 €.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation incluent l'entretien du réseau pour 18 000 €, la rémunération intermédiaire due au contrat d'affermage pour 150 000 €, la redevance du Canal de l'Ourcq gérée par la Ville de Paris, les études en recherches liées aux travaux d'assainissement pour 10 000 € ainsi que la dotation aux amortissements de 31 075,34 €. Il faut également préciser que des pertes sur créances irrécouvrables sont à prévoir pour un montant de 69 834,57 €.

Section d'investissement

Recettes d'investissement

Pour l'année 2013 ; l'excédent prévisionnel est estimé à 646 687,93 €. Les amortissements constituant également des recettes d'investissement, s'élèvent à 31 075,34 €.

Dépenses d'investissement

Les travaux d'assainissement sont estimés à 677 763,27 € dont 180 000 € prévus pour la création de réseaux en eaux usées rue des Carrières.

3 - Objectifs du budget

Evolution des dépenses d'exploitation

Les prévisions de 2013 prévoient une baisse des dépenses par rapport à l'année antérieure.

Programme des investissements

La création de réseaux en eaux usées rue des Carrières sont les principaux travaux liés à l'assainissement.

Conclusion

Pour 2013, la commune constate une nette baisse, tant au niveau de la section d'investissement qu'au niveau de la section d'exploitation.

Pas de questions, le Conseil Municipal prend acte du D.O.B. de l'assainissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.